

Procès verbal de la réunion ordinaire du 13 avril 2021

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 avril 2021 s'est réuni le 13 avril 2021 à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Villetelle et sans public (mesures de prévention COVID 19) sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf Jacques, Chanudet Gérard, Boyer Christophe, Brouillet Alexandre, Meynard Sylvain.

Mmes Morele Carine, Buguellou Virginie, Malauron Laure.

Absents (es) : Lascourbas Jean-François
Mmes Charbonnel-Dessemond Sophie et Pinguet Chantal.

Monsieur Lascourbas donne pouvoir à Monsieur Boeuf

Secrétaire de séance : Alexandre Brouillet

Ordre du jour :

- Taux d'imposition 2021
- Comptes de gestion 2020 Commune / assainissement
- Comptes administratifs 2020 Commune / Assainissement
- Affectations des résultats 2020 Commune / Assainissement
- BP 2021 Commune / assainissement
- Dossiers BOOST'Commune
- Syndicat du transport scolaire
- Rapport annuel SIAEP de La rozeille
- Questions diverses
- Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- vote les taux suivants pour l'année 2021 :
 - Taxe foncière bâti : 28.22 % (5.29 + 2.93)
 - Taxe foncière non bâti : 30.50 %

Compte de gestion assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du résultat assainissement

Il est constaté sur le compte administratif comme sur le compte de gestion un résultat de clôture de 2020 de + 7 603.95, € à affecter en 2021, sachant qu'il est nécessaire de couvrir le déficit d'investissement de 3 909.76 €.

Il sera donc affecté comme suit :

part investissement :	3 909.76 €
part fonctionnement :	3 694.19 €

Affectation du résultat de la Commune

Il est constaté sur le compte administratif comme sur le compte de gestion un résultat de clôture de 2020 de + 100 648.86 € à affecter en 2021, et un déficit d'investissement de 33 636.50 € pour un excédent de financement des RAR de 10 889 €, soit 22 747.50 € à couvrir en investissement.

Le résultat sera donc affecté comme suit :

part fonctionnement :	77 901.33 €
Part investissement :	22 747.50 €

Vote du budget assainissement 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2021 de l'assainissement comme suit :

- Fonctionnement dépenses :	16 814.19 €
- Fonctionnement recettes :	16 814.19 €
- Investissement dépenses :	15 741.76 €
- Investissement recettes :	15 741.76 €

Vote du Budget Commune 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2021 de la Commune comme suit :

- Fonctionnement dépenses :	204 075.33 €
- Fonctionnement recettes :	204 075.33 €
- Investissement dépenses :	86 089.78 €
- Investissement recettes :	86 089.78 €

Voirie 2021 - Boost

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les devis du SIVOM pour les réfections des abords de la RD 941 et de la rue Marie Reine pour un montant total HT de 13 203.40 € (15 843.88 € TTC)
- Charge Monsieur le Maire de signer le contrat Boost'Comm'Une
- Présente comme 1^{er} projet la réfection de ces deux voiries

- Accepte le plan de financement suivant :
 - Coût des travaux HT : 13 203.40 €
 - DETR (40 %) : 5 281.36 €
 - Boost'Comm'Une (20 %) : 2 640.68 €
 - Quote-part communale HT : 5 281.36 €

Aménagement de la place - Boost

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les devis du SIVOM pour l'aménagement de la place pour un montant HT de 5 716 € (6 859.20 € TTC)
- Présente comme 2ème projet l'aménagement de la place
- Accepte le plan de financement suivant :
 - Coût des travaux HT : 5 716.00 €
 - Boost'Comm'Une (20 %) : 1 143.20 €
 - Quote-part communale HT : 4 572.80 €

Subvention BOOST'Commune

Une fois tous les devis réunis, un troisième projet sera déposé pour l'aménagement des salles de réunions et d'archives.

Syndicat du transport scolaire

Pas de changement pour les délégués.

Rapport annuel SIAEP de La Rozeille

Il est disponible au secrétariat de mairie.

Questions diverses

Etang de La Marchette

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir la pêche le 8 mai 2021 avec un lâcher de truites, et de la fermer le 21 décembre 2021.

D'autres lâchers sont à prévoir.

FPIC

Le Conseil Municipal accepte de rétrocéder le FPIC 2021 à la communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Participation écoles

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire un courrier à la communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine pour demander plus d'explications avant de payer.

Informations